



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAIGNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAIGNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2023-64 : Décision modificative n°1 budget annexe « assainissement collectif »

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction comptable M49

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget annexe SPAC afin de pouvoir régulariser les écritures d'amortissements :

En virement de crédit,

- 1) Dépense ouverte en DF chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections, article 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : + 3 454,86 €

Dépense réduite en DF chapitre 023 - Virement à la section d'investissement, article 023 - Virement à la section d'investissement : - 3 454,86 €

- 2) Dépense ouverte en RI chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections, article 2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits : + 3 454,86 €

Dépense réduite en RI chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation, article 021 Virement de la section d'exploitation : - 3 454,86 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-dessus du budget annexe SPAC.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023*



**Le Président
Yves LE GOUFFE**